

07 juil 2017 -14:24

Appartient à Conseil des ministres du 7 juillet 2017

Adaptation de la sécurité sociale des travailleurs en matière de soins pour personnes handicapées

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters et de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à adapter la sécurité sociale fédérale à la modification apportée à la réglementation flamande relative au financement des soins et du soutien pour des personnes handicapées.

L'arrêté royal actuel dispose que les aidants proches qui ne sont pas occupés dans le cadre d'un contrat de travail, mais qui sont financés à l'aide de moyens issus du "budget d'assistance personnelle", sont assujettis à la sécurité sociale et, de par ce financement, se constituent des droits en matière de sécurité sociale.

Suite à une modification apportée à la réglementation flamande en la matière, le "budget d'assistance personnelle" est converti en un "financement qui suit la personne". Dès lors, une modification de l'arrêté royal ONSS s'impose, de manière à ce que l'assujettissement et les droits des personnes concernées soient également sauvegardés à l'avenir.

Le projet d'arrêté royal apporte à cet effet les modifications requises à l'arrêté royal ONSS. Il est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et
ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
chargé du Commerce extérieur

Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique